

ACTION URGENTE

AUDIENCE D'APPEL PRÉVUE POUR DEUX BLOGUEURS

Deux jeunes militants et blogueurs azerbaïdjanaïses actuellement en prison vont voir leur appel examiné dans la capitale, Bakou, le 22 décembre. Emin Abdoullaïev et Adnan Hajizade ont été emprisonnés pour des chefs d'accusation qu'Amnesty International estime forgés de toutes pièces.



Emin Abdoullaïev © DR

Ces deux jeunes militants et blogueurs ont été arrêtés pour « hooliganisme » le 8 juillet, après avoir signalé à la police qu'ils avaient été agressés dans un restaurant de Bakou. Leur arrestation a eu lieu un peu plus d'une semaine après qu'Adnan Hajizade eut mis en ligne sur le site Internet YouTube une vidéo qui critiquait le gouvernement de l'Azerbaïdjan. Le 11 novembre, à l'issue d'un procès inique, Adnan Hajizade a été condamné à deux ans d'emprisonnement et Emin Abdoullaïev à deux ans et demi.

Le 23 novembre, leurs avocats ont interjeté appel de ce jugement. Le 10 décembre, ils ont informé Amnesty International qu'une audience avait été accordée à leurs clients devant la cour d'appel de Bakou le 22 décembre.



Adnan Hajizade © DR

- **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en turc azéri ou dans votre propre langue)** : exhortez les autorités à veiller à ce qu'Adnan Hajizade et Emin Abdoullaïev fassent l'objet d'une audience d'appel conforme aux normes internationales d'équité des procès ;
- faites remarquer qu'Amnesty International considère ces deux hommes comme des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression et d'association, et qu'elle demande leur libération immédiate et sans condition.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 22 DÉCEMBRE 2010 À :

Ministre de la Justice :

Fikrat Mammadov
Minister of Justice
1, Inshaatchylar prospect
AZ1065 Baku
Azerbaïdjan

Fax : +994 12 430 09 81

Courriers électroniques : contact@justice.gov.az ;

international@justice.gov.az

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Médiatrice de la République :

Prof. Elmira Suleymanova
Ombudsperson
Office of the Ombudsman
40 Uz. Hajibeyov Street
AZ1000 Baku, Azerbaijan

Fax : + 994 12 498 8574

Courriers électroniques : ombudsman@ombudsman.gov.az

Formule d'appel : *Dear Ombudsperson, / Madame,*

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Azerbaïdjan dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 308/09 (EUR 55/010/2009). Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR55/010/2009/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

AUDIENCE D'APPEL PRÉVUE POUR DEUX BLOGUEURS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Emin Abdoullaïev et Adnan Hajizade utilisent des outils de mise en réseau du Web, dont Youtube, Facebook et Twitter, afin de faire circuler des informations sur la situation sociopolitique en Azerbaïdjan. Emin Abdoullaïev est également cofondateur d'un groupe de jeunes, Alumni Network, tandis qu'Adnan Hajizade est coordinateur d'un autre mouvement appelé OL !, qui prône la non-violence et la tolérance. Par ailleurs, Emin Abdoullaïev a ouvertement critiqué les modifications de la Constitution azerbaïdjanaise proposées lors d'un référendum le 18 mars 2009, qui ont aboli la limitation du nombre de mandats présidentiels, permettant à l'actuel président Ilham Aliyev comme à ses successeurs de se représenter indéfiniment à ce scrutin.

Amnesty International a fait part à plusieurs reprises de ses préoccupations concernant l'espace de plus en plus restreint accordé à la liberté d'expression en Azerbaïdjan et le recours aux poursuites pénales afin de réduire au silence les voix dissidentes pourtant pacifiques, notamment dans un récent rapport intitulé *Azerbaijan: Independent journalists under siege* (index AI : EUR 55/004/2009). L'organisation y cite notamment le cas du prisonnier d'opinion Qanimat Zahid, rédacteur en chef du journal d'opposition *Azadliq*, condamné à une peine de quatre ans d'emprisonnement pour hooliganisme et agression en mars 2008. Plusieurs autres journalistes ont également été incarcérés sur la base d'accusations fallacieuses au cours des dernières années.

La communauté internationale a également exprimé ses préoccupations quant à l'affaire Emin Abdoullaïev et Adnan Hajizade. Ainsi, le 23 juillet 2009, la présidence suédoise de l'Union européenne (UE) a publié une déclaration au nom de l'UE soulignant ses inquiétudes face à l'arrestation des deux militants, et elle a réitéré ses préoccupations dans une nouvelle déclaration le 13 novembre, déplorant que le déroulement de leur procès n'ait pas respecté les garanties prévues par la loi et estimant que la décision du tribunal pourrait restreindre encore la liberté d'expression en Azerbaïdjan. Le 12 novembre, Thorbjørn Jagland, secrétaire général du Conseil de l'Europe, s'est dit lui aussi inquiet des peines très lourdes imposées par la justice azerbaïdjanaise à Adnan Hajizade et Emin Abdoullaïev ; il a déclaré : « *Cette séquence d'événements aura inévitablement de sinistres effets sur la liberté d'expression en Azerbaïdjan.* »

Dans ses observations finales sur l'Azerbaïdjan, publiées le 13 août 2009 après examen des rapports sur ce pays lors de sa 96e session en juillet, le Comité des droits de l'homme des Nations unies s'est inquiété de la « *récente arrestation et mise en détention provisoire de personnes qui avaient exprimé leur opinion par l'intermédiaire de médias non conventionnels, surtout qu'aucune explication n'a été donnée quant au motif de leur arrestation – alors qu'elles étaient venues se plaindre auprès de la police d'agressions qu'elles avaient subies – et quant à la raison pour laquelle les procédures judiciaires auxquelles elles ont été soumises pour "hooliganisme" n'ont pas été publiques* ». Le Comité demeurait en outre préoccupé par les informations faisant état d'agressions de journalistes, la fermeture de journaux indépendants, le retrait des autorisations d'émettre localement de plusieurs stations de radio étrangères et les accusations systématiques de hooliganisme dont font l'objet les journalistes. Il a demandé instamment à l'Azerbaïdjan de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux restrictions directes et indirectes à la liberté d'expression.

Action complémentaire sur l'AU 308/09, EUR 55/011/2009, 11 décembre 2009

